

# Réunion de soutien aux marins du Pascal PAOLI

CORTE, le 10 octobre 2009

## Intervention d'André PACCOU, membre du Comité Central de la Ligue des droits de l'Homme.

Nous sommes réunis cet après-midi pour débattre de la mobilisation avec les marins du Pascal PAOLI avant leur procès en correctionnelle les 19 et 20 novembre prochain à MARSEILLE.

Je pense que nous pouvons nous mettre d'accord sans difficulté sur la nécessité d'une mobilisation la plus large.

Comme en 2005, lorsque dans les rues de Corse, des milliers d'entre nous reprenaient le mot d'ordre *«nous sommes tous marins du Pascal PAOLI»*

Je me souviens de ces rassemblements aux grilles des préfectures, sur les ports et dans les rues notamment à BASTIA où les appartenances idéologiques furent bousculées et transcendées au profit d'une solidarité sans équivoque pour protester contre l'arraisonnage par l'armée du Pascal PAOLI et pour demander l'arrêt des poursuites contre les frères MOSCONI et Félix DA GREGORIO.

L'Assemblée de Corse avait parfaitement relayé ce mouvement sous forme d'une motion votée à l'unanimité.

Mais attention, nous ne sommes plus en 2005, au cœur d'un conflit social marqué par la violence et le mépris d'un gouvernement se jouant des hommes et du service public comme on joue au casino, voulant transformer la SNCM en produit financier, le tout dans un contexte de copinage politico-affairiste.

Nous ne sommes plus dans le contexte d'une intervention militaire et la volonté de ce même gouvernement de dramatiser en parlant d'acte de piraterie et de son corollaire, une comparution devant les Assises.

Nous ne sommes plus dans ce contexte qui avait provoqué un élan de solidarité impressionnant et enthousiasmant.

Nous sommes en 2009, en pleine crise sociale avec une aggravation inquiétante de la pauvreté.

Nous sommes en 2009 avec un président de la République omniprésent et son équipe à l'Elysée qui savent jouer habilement de la communication et des institutions pour faire passer leur politique liberticide, xénophobe et antisociale, et j'ajouterais, qui connaissent bien la Corse.

Nous sommes dans un contexte différent et difficile.

Que de questions aujourd'hui sur les luttes à mettre en œuvre après les imposantes manifestations de l'hiver et du printemps dernier, après les mouvements sociaux exemplaires en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion, après les intersyndicales porteuses d'espoir.

**Il nous faudra également toute notre vigilance pour faire de l'affaire des marins du Pascal PAOLI et de la répression antisyndicale un enjeu de mobilisation dans le cadre d'une pré-campagne électorale elle aussi omniprésente et essentiellement consacrée à des stratégies d'alliance.**

**Nous sommes dans un contexte liberticide qui sur le plan social signifie la répression contre les militants des associations, avec le délit de solidarité, et contre les militants syndicaux, avec le spectre de la loi anti-casseur, « cette horreur juridique » comme disait Robert BADINTER, qui établit une responsabilité pénale collective.**

**La condamnation des CONTI sans aucune motivation écrite de la part du juge, les peines d'emprisonnement fermes prononcées contre des responsables du syndicat kanak l'USTKE, l'avalanche de procédures disciplinaires à EDF... et d'autres encore**

**La répression antisyndicale actuelle va de pair avec l'aggravation des conditions de travail des salariés qu'illustrent violemment les suicides à FRANCE TELECOM, et l'aggravation des conditions de vie de dizaines de millions de travailleurs et de retraités.**

**C'est bien ce contexte qu'il nous faut prendre en compte sur le fond aujourd'hui pour convaincre que l'affaire des 4 marins du Pascal PAOLI est l'affaire de tous ; pour expliquer que cette affaire nécessite un rassemblement très large et que le mot d'ordre « non à la répression antisyndicale » peut permettre ce rassemblement dès lors qu'il signifie la solidarité avec tous les syndicalisés réprimés, et qu'il établit un lien avec la mise en place d'une société de contrôle social et la mise en cause des droits sociaux acquis.**

**Dire « non à la répression antisyndicale », c'est dire non à cette régression sociale.**

**Evidemment, dans l'affaire des marins du Pascal PAOLI, nous devons expliquer le véritable tripatouillage politico-juridiciaire qui a consisté à requalifier les faits pour les correctionnaliser mais qui en fait est une manœuvre visant à rendre plus acceptable l'inacceptable, une condamnation des 4 marins.**

**Evidemment, nous devons faire savoir que M. BUTLER a largement profité de son placement financier à la SNCM en revendant il y a quelques semaines ses parts de la compagnie maritime.**

**Mais plus généralement, ce type de tripatouillage et les privilèges accordés aux plus riches n'ont-ils pas pour corollaire de faire taire celles et ceux qui veulent les dénoncer en les faisant passer pour des délinquants, en criminalisant le mouvement social.**

**Voilà ce qui explique la présence de la Ligue des droits de l'Homme aujourd'hui aux côtés des marins du Pascal PAOLI et sa volonté également de contribuer à la mobilisation à MARSEILLE, là où seront jugés ces hommes, le vendredi 13 novembre en lien avec la fédération des Bouches-du-Rhône de la Ligue des droits de l'Homme.**

**Voilà ce qui explique aussi notre volonté de pouvoir mobiliser ici au travers de la Charte de la société civile corse qui regroupe 29 associations et syndicats.**

**Nous attendons de cette réunion qu'elle définisse des initiatives permettant d'aller de l'avant en disant haut et fort : **non à la répression antisyndicale – non à la régression sociale.****

□